

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
COMMUNE DU BOURG D'HEM  
-----  
Séance du 08 avril 2022  
-----

DÉLIBÉRATION N° 2022-05 PORTANT APPROBATION DU COMPTE DE GESTION  
« ASSAINISSEMENT » PAR MONSIEUR VULLIET EMMANUEL, RECEVEUR

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur DESCHAMPS Robert

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant.....

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- Demande à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Fait et délibéré au BOURG D'HEM le 08 avril 2022

Ont signé au registre des délibérations : MM., DESCHAMPS, POTHEAU, LENOBLE, FRAPPAT, LASNIER BOUCHET, Mmes RAPINAT, DUPONTET, M. BATHIER.....

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Membres	11
Présents	09
Représentés	01
Votants	10
Exprimés	10
Oui	10
Non	00

Le Maire certifie exécutoire la présente à la date du 13 avril 2021

Le Bourg d'Hem le 13 avril 2021  
Le Maire  
Robert DESCHAMPS



Affiché le 13 avril 2021  
Transmis le 13 avril 2021